

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

### ➤ Vote du budget 2022 : pas d'augmentation des taxes communales

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	Excusé – Pouvoir à J.L. GENTET
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	Excusé – Pouvoir à J.M. DAVI	Emma GATINEAU	X
Frédéric CHARVET	X		

Fabienne FOURNEL a été désignée secrétaire de séance

### 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 mars vous sera adressé par mail le 8 mars 2022.

- **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2022.**

### 2 - Grand Bourg Agglomération :

Conseil de communauté du 04/04/2022

- Dispositif de soutien à la population ukrainienne :

Afin d'assurer les conditions de l'accueil de réfugiés ukrainiens sur le territoire de la communauté d'agglomération et d'affecter des dons numéraires aux associations internationales reconnues d'intérêt général, le conseil communautaire approuve la création d'un fonds de soutien à la population ukrainienne doté de 50 000 €.

- Démographie médicale : nouveau plan d'action 2022-2026 visant à consolider l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours sur le territoire de GBA et favoriser l'accès aux soins en salariant les médecins. Ce plan propose 5 axes : Pilotage et accompagnement des initiatives et projets portés par les acteurs, Accompagnement des acteurs de santé, Accueil des étudiants en santé et des jeunes professionnels de santé, Accompagnement et soutien aux médecins généralistes isolés, Favoriser l'émergence de pratiques innovantes. Le conseil communautaire approuve le nouveau plan d'actions, et le principe de création d'un centre de santé public intercommunal salariant des médecins généralistes et sollicite l'agrément de l'Agence Régionale de Santé en ce sens.

### 3 - Commissions communales :

#### • **Commission Animation-Culture/Economie locale**

- Réunion du 24/03/2022 « Connaissance des bases de la vie d'une association » animé par l'Aglica : 6 personnes présentes – très intéressante.
- Rencontre avec les commerçants le 06/04/2022 en présence de M. Julien Tavernier, représentant de la chambre de Commerce et d'Industrie – invitations transmises aux commerçants. Faible participation.
- Bâtiment centre village (ex. restaurant) : les bailleurs sociaux consulté ont répondu, Dynacité par la négative et la Semcoda engage une étude.

- **Commission Environnement :**

- Opération « Village propre » : samedi 09/04/2022
- Fleurissement : compte-rendu réunion du 30/03/2022
- Jardins partagés : peinture des abris
- Compte-rendu de la réunion de la commission « environnement » de GBA du 24/03/2022 : déchets verts.

- **Jumelage**

Devis plaques pour les salles René Pariset et Roger Blatrix : Beguet 831.60 €TTC - SFX 452,40 €TTC

Avis favorable du conseil pour le devis SFX.

- **Commission Personnel**

Modification des horaires de l'agent d'accueil agence postale et mairie : fermeture de l'agence postale le lundi matin et ouverture le mercredi matin.

- Formation : la commission propose de retenir une formation par an et par agent, sauf si cela concerne des mises à niveaux (tels habilitation électrique, Caces, certificat phytosanitaire) + Formation PSC1 à organiser cette année pour l'ensemble des agents.

- Emploi d'été : il est proposé de recruter une personne pour un mois, en août : avis favorable du conseil.

- **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Compte-rendu conseil d'école du 8 mars :

L'effectif prévisionnel est de 138 élèves, l'Education Nationale demande de faire des répartitions limitant les effectifs des classes GS, CP et CE1 à 24 élèves.

- La fête de l'école aura lieu le 02/07/2022.

- Demande achat matériel école : matériel pédagogique et matériel de sport (devis 2 500 €)

- **Révision tarifs cantine et accueil périscolaire :**

Tarifs cantine : + 0.15 € et création d'un tarif « temps méridien sans repas » sur justificatif médical -

Tarifs garderie : + 0.05 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE	Matin	Soir
1er enfant	1,40 €	1,90 €
2e enfant	1,20 €	1,70 €
3e enfant	1,10 €	1,50 €
4e enfant et au-delà	gratuité	

TARIFS CANTINE	Enfants	Adultes
inscription normale	4,25 €	6,05 €
inscription tardive	6,15 €	6,65 €
Accueil temps méridien sans repas (sur justificatif médical)	1,50 €	

- **Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, la proposition d'augmentation des tarifs périscolaires et cantine ainsi que la création d'un tarif « Accueil temps méridien sans repas » comme ci-dessus proposé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

- **Commission Travaux – bâtiments**

- Stores école et cantine
- Éclairage de l'église
- Remplacement menuiseries salle des fêtes prévu du 28/02 au 09/03 (Entreprise Bouly)
- Local des pompiers : réfection de la toiture
- Haissor - réunion du 8 mars 2022 : Projet de vie sociale et partagée – faire une communication – réunion publique prévue le 27/06/2022 à 18 h (réunion de préparation le 21/06).
- ONF : renouvellement du plan de gestion des bois (2€/ha + 12 % de la vente).
- Age et vie : permis d'aménager.

- **Commission Urbanisme**

**Révision du PLU**

- Réunion d'échange sur les questions agricoles le mercredi 13 avril 2022 à 13 heures 30 (14 agriculteurs ou exploitants). Un questionnaire (diagnostic agricole) a été transmis avec le courrier d'invitation.

• **Commission Voirie**

- **Ecluse Mulaty** : 3 entreprises ont candidaté

Critères de jugement des offres :

Prix : 60%	60 / 100
60 x $\frac{\text{Offre moins disante}}{\text{Offre considérée}}$	
Valeur technique : 40%	40 / 100
1/ Préparations du chantier, communication et gestion de la circulation -20 pt	
2/ Sécurité des équipes et des riverains -10 pt	
3 /Description de la méthode et moyens humains et matériels -10 pt	

Montants des offres :

N°	ENTREPRISE	Montant dans AE			NOTE Critère prix 60%
		MONTANT TOTAL HT	TVA	MONTANT € TTC	
1	SOCATRA TP	72 979,50 €	14 595,90 €	87 575,40 €	60,00
2	COLAS France	87 550,30 €	17 510,06 €	105 060,36 €	50,01
3	EUROVIA ALPES	80 753,44 €	16 150,69 €	96 904,13 €	54,22

Bilan de l'analyse :

N°	Candidat	VALEUR FINANCIERE	VALEUR TECHNIQUE	NOTE GLOBALE	Classement Final
1	SOCATRA TP	60,00 pt(s)	40,00 pt(s)	100,00 pt(s)	1
2	COLAS France	50,01 pt(s)	37,14 pt(s)	87,16 pt(s)	3
3	EUROVIA ALPES	54,22 pt(s)	40,00 pt(s)	94,22 pt(s)	2

➤ **Le conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché à SOCATRA TP pour un montant de 72 979.50 €HT.**

Les travaux devraient débuter en mai, la route sera fermée à la circulation. Une information sera donnée aux riverains dès que l'on aura connaissance des dates de travaux.

- Mise en accessibilité de l'arrêt de cars « Village » sur la RD 52 : Réunion de chantier prévu début mai, 3 semaines de travaux prévues.
- Service du Grand cycle de l'eau (GBA) : nettoyage des réseaux eaux aux Teppes, à la Vavrette et la Grande Vavrette, aux Landenettes.
- Tri et rangement dans l'enceinte des locaux techniques par les agents municipaux.

**3 – Administration générale :**

**Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, repris dans le Code de la sécurité intérieure article L 731 – 3, est venue réaffirmer le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'une situation de crise, qu'elle soit d'origine naturelle ou technologique.

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Le Maire propose la création d'un groupe de travail et précise que la commune s'est rapprochée de l'association EGEE pour se faire aider dans la rédaction de ce document.

La prestation proposée par l'association est la suivante :

A la charge d'EGEE :

- ✓ Présentation globale du concept du Plan Communal de Sauvegarde
- ✓ Aide à la constitution de l'équipe du Poste de Commandement Communal (PCC)
- ✓ Présentation du classeur central du PCS
- ✓ Animation des séances de travail avec l'ensemble du PCC
- ✓ Proposition d'une trame directrice pour le DICRIM
- ✓ Communication de toutes les informations à la(le) responsable de la mise en page
- ✓ Conception des fiches techniques pour les responsables de cellules
- ✓ Aide à l'harmonisation du DICRIM existant en fonction du nouveau PCS

A la charge de la commune :

- ✓ Mise à disposition d'une équipe de 8 à 10 personnes (5 titulaires - 5 suppléants) à définir
- ✓ Organisation des réunions de travail
- ✓ Collecte des renseignements pour compléter les tableaux
- ✓ Mise à disposition d'une personne chargée de la mise en page et la constitution du/des classeurs
- ✓ Délibération du CM concernant la constitution de l'équipe du PCC et de la RCSC si souhait.
- ✓ Mise en page, harmonisation du DICRIM en fonction du PCS

La mission, telle que définie est forfaitisée au montant de **2 298 €**.

Le groupe de travail est composé des membres suivants :  
de droit, le maire Jean-Marie DAVI

Titulaires

- Joël CHANEL
- Sophie CHAPUIS
- Claude GUY
- Sabine RUY
- Frédéric CHARVET

Suppléants

- Nicole ALLEGRINI
- Fabienne FOURNEL
- Emma GATINEAU
- Jean-Louis GENTET
- Magali PERNELET

- **Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité la création du groupe de travail pour la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde et valider la proposition de prestation de l'association EGEE pour un montant forfaitaire de 2 298 €.**

## 5 - Finances :

### a) **Vote des taux des taxes**

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État.

En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (13,97%) a été transféré à la commune. Il est proposé de ne pas modifier les taux pour cette année, les bases ont été revalorisées. Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2022 s'élèvent à 414 405 €.

TAXES	Taux commune 2021	Taux départ. 2021	Taux 2021	Bases 2021	Produits perçus en 2021	Taux reconduits 2022	Bases 2022	Produits attendus
Taxe foncier bâti + compensation TH	10,18%	13,97%	24,15%	1 558 243 €	376 316 €	24,15%	1 628 000 €	393 162 €
Taxe foncier non bâti	40,54%		40,54%	50 631 €	20 526 €	40,54%	52 400 €	21 243 €
<b>TOTAL</b>					<b>396 841 €</b>			<b>414 405 €</b>

- **Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, les taux comme ci-dessus proposés pour l'année 2021, soit TFB 24.15 % et TFNB 40.54 %.**

## b) Provision pour créances douteuses

Nous devons prévoir sur le budget 2022 une provision notamment pour des impayés de cantine et garderie. Cette provision représente 15% des créances de plus de 2 ans soit 689.33 € (4 595.57 € x 15%).

Il est donc proposé d'inscrire un montant de 700 € sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » section dépenses de fonctionnement sur le budget 2022.

La provision devra être ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'inscrire au budget principal 2022 compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » un montant de 700 €**

## c) Vote des subventions

Sur proposition du CCAS, le conseil municipal est appelé à voter les subventions suivantes relatives aux actions sociales :

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	Vote subventions 2022
Club Amitié Loisirs	4 000,00
ADAPA	500,00
ADMR	500,00
AIN DOMICILE SERVICE	500,00
Banque alimentaire	400,00
Docteur Clown	100,00
Restaurant du cœur	400,00
Secours populaire	400,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>

Sur proposition de la commission Vie Associative, le conseil municipal est appelé à voter les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Vote subventions 2022
Tennis Club Sud Revermont	250,00 €
Comité de jumelage (Allemagne)	3 000,00 €
OSR 01	1 000,00 €
OCCE (coop. Scolaire)	650,00 €
Association culturelle (club photo)	600,00 €
Sud Revermont Tennis de table	1 000,00 €
Amicale des donneurs de sang	240,00 €
<b>Sous-total associations locales</b>	<b>6 740,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
BTP CFA	100,00 €
CECOF Ambérieu	50,00 €
UDCVRA (concours de la résistance)	50,00 €
MFR La Vernée	50,00 €
JSP Pont d'Ain (ex Certines)	60,00 €
<b>Sous-total associations extérieures</b>	<b>310,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>7 050,00 €</b>

Il a été demandé, à l'avenir, de connaître le nombre d'adhérents par association ainsi que le nombre de tossiatifs adhérents.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer les subventions comme ci-dessus présenté pour l'exercice 2022, soit :**
  - 6 800 € pour les actions sociales
  - 7 050 € pour les associations locales et extérieures.

#### d) Vote budget primitif 2022

La commission Finances s'est réunie le 7 mars dernier pour préparer le budget primitif 2022. Pour voter le budget et notamment les affectations, il est nécessaire de prendre connaissance des résultats 2021.

Compte administratif 2021 Budget communal (validé par la trésorerie) :

- ➔ Le solde d'exécution 2021 est de 533 852.52 € (E TOTAL)
- ➔ L'excédent global cumulé au 31/12/2021 représente 555 108.47 € (E+H fonctionnement)
- ➔ Le déficit cumulé d'investissement représente 21 255.95 € (E Investissement)
- ➔ Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 533 852.52 € (E+H TOTAL)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
(A) Recettes de l'exercice 2021	413 427,02 €	980 365,27 €	1 393 792,29 €
(B) Dépenses de l'exercice 2021	362 423,77 €	901 227,23 €	1 263 651,00 €
<b>(C) Résultat de l'exercice 2021 (A-B)</b>	<b>51 003,25 €</b>	<b>79 138,04 €</b>	<b>130 141,29 €</b>
(D) Résultat antérieur 2020	-72 259,20 €	475 970,43 €	403 711,23 €
<b>(E) Solde d'exécution (C+D)</b>	<b>-21 255,95 €</b>	<b>555 108,47 €</b>	<b>533 852,52 €</b>
(F) Restes à réaliser recettes 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(G) Restes à réaliser dépenses 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(H) Solde des restes à réaliser (F-G)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RÉSULTAT D'ENSEMBLE (E+H)</b>	<b>-21 255,95 €</b>	<b>555 108,47 €</b>	<b>533 852,52 €</b>

#### Détermination du résultat :

Excédent de fonctionnement :	79 138,04
Excédent d'investissement :	0,00
A Résultat de l'exercice	79 138,04
B Résultat antérieur reporté	475 970,43
<b>C Résultat à affecter (A + B)</b>	<b>555 108,47</b>
D Solde d'exécution d'investissement	51 003,25
Résultat antérieur reporté	-72 259,20
<b>TOTAL</b>	<b>-21 255,95</b>
E Solde restes à réaliser	0,00
<b>F Besoin de financement (E + D)</b>	<b>-21 255,95</b>
<b>AFFECTATION</b>	
Affectation de réserve R 1068 invest.	21 255,95
Report de fonctionnement R 002	533 852,52
Dépenses d'investissement D 001	21 255,95
Résultat affecté	555 108,47

#### **Résultats du budget communal :**

Le résultat de clôture 2021 est de 130 141.29 € (excédent fonctionnement 79 138.04 € + excédent investissement 51 003.25 €).

L'excédent global cumulé au 31/12/2021 représente 555 108.47 €. Le déficit cumulé d'investissement est de 21 255.95 €. Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 533 852.52 €.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

### Emprunts – Situation au 01/01/2022

OBJET	ORGANISME PRETEUR	ANNEE	MONTANT EMPRUNT	TAUX initial	DUREE	CAPITAL RESTANT DU	Amortissement 2022	Intérêts 2022	Date fin
Groupe scolaire + divers	CACIB	2005	1 000 000,00	4,14%	240 mois	338 600,00	61 800,00	14 212,74	2025
Coeur village 1ère tranche	CERA	2008	300 000,00	4,89%	240 mois	139 161,41	17 102,00	6 494,56	2028
Coeur village 2ème tranche	BP	2009	150 000,00	4,40%	240 mois	69 638,98	7 814,62	2 696,02	2029
Coeur village 3ème tranche	CERA	2010	120 000,00	3,06%	240 mois	63 076,06	6 184,71	1 859,61	2030
Boulangerie + travaux divers	CERA	2011	185 216,58	1,55%	180 mois	66 602,55	12 908,98	0,00	2026
Achat tracteur	BANQUE POSTALE	2022	100 000,00	0,19%	60 mois	100 000,00	19 924,11	175,81	2037
<b>TOTAL</b>			<b>1 855 216,58</b>			<b>777 079,00</b>	<b>125 734,42</b>	<b>25 438,74</b>	

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour les travaux d'entretien des voiries, Il est prévu un montant de 80 000 € (+ 20 000 €/2021) sachant que les travaux exécutés en fin d'année 2021 représente 54 500 € et ont été payés sur l'exercice 2022. L'affectation à la section de fonctionnement représente 421 048.58 €.

#### VOTE BUDGET - RECAPITULATIF PREVISIONS BUDGETAIRES 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	PROPOSITION BP 2022
011 Charges à caractères générales	342 100,00 €	<b>408 200,00 €</b>
012 Charges de personnel et frais assimilés	398 200,00 €	<b>415 400,00 €</b>
65 Autres charges de gestion courante	131 800,00 €	<b>127 050,00 €</b>
66 Charges financières	29 048,55 €	<b>25 438,74 €</b>
67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
68 Dotation aux provisions dépréciation actifs circul.	- €	<b>700,00 €</b>
022 Dépenses imprévues	41 436,95 €	<b>51 434,36 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	443 303,00 €	<b>421 048,58 €</b>
042 Opérations d'ordre	3 282,50 €	<b>24 185,84 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 392 171,00 €</b>	<b>1 474 457,52 €</b>
<b>RECETTES</b>		
002 excédent antérieur reporté	475 970,43 €	<b>533 852,52 €</b>
013 atténuations de charges	1 500,57 €	<b>3 500,00 €</b>
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	88 300,00 €	<b>85 600,00 €</b>
73 impôts et taxes	725 000,00 €	<b>705 800,00 €</b>
74 dotations, subventions, participations	84 900,00 €	<b>123 205,00 €</b>
75 autres produits de gestion courante	17 000,00 €	<b>22 500,00 €</b>
76 produits financiers	- €	- €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 392 671,00 €</b>	<b>1 474 457,52 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Prévision des dépenses d'investissement :

	Opérations	Dépenses
	<i>Frais de réalisation PLU</i>	<i>55 000,00</i>
OP 339/2110	<i>terrains nus (Haissor)</i>	<i>80 000,00</i>
OP 339/2111	<i>Terrain En Chessenin</i>	<i>132 000,00</i>
OP 339/2152	<i>Aménagement En Chessenin</i>	<i>45 000,00</i>
OP 331/2111	<i>Mode doux</i>	<i>10 000,00</i>
OP 338/2152	<i>Sécurisation RD52 Mulaty</i>	<i>90 000,00</i>
OP 340/2152	<i>Aménagement Chemin du Moulin</i>	<i>50 000,00</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>462 000,00</b>

Pour les bâtiments ont été budgétés les travaux suivants :

- école maternelle et cantine : changement des stores
- église : changement des luminaires
- salle des fêtes huisseries et installation d'un vidéoprojecteur



- mairie : porte entrée
- ateliers techniques : porte
- local des pompiers : toit.

Est prévu également l'achat de matériel pédagogique et de matériel de sport pour l'école (2 500 €), du mobilier pour la bibliothèque (6 000 €).

D'autre part un montant de 91 500 € a été budgété au compte 10 pour le remboursement à Grand Bourg Agglomération de la taxe d'aménagement (reversement de la fiscalité ZAC Cadran et ZA la Vavrette).

## **VOTE BUDGET - RECAPITULATIF PREVISIONS BUDGETAIRES 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Imputation	Libellé	DEPENSES Proposition BP 2022	RECETTES Proposition BP 2022
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	21 255,95 €	
020	Dépenses imprévues	0,00 €	
10	Reprise sur taxe d'aménagement	91 500,00 €	
16	Amortissement des emprunts en euros	125 734,42 €	
20	Immobilisations incorporelles	55 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	521 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		421 048,58 €
024	Produits de cession		60 000,00 €
40	Opérations d'ordre entre section		24 185,84 €
10	Dotations fonds divers réserves		227 255,95 €
13	Subventions d'investissement		10 000,00 €
16	Emprunts		72 000,00 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>814 490,37 €</b>	<b>814 490,37 €</b>

➤ **Le conseil municipal APPROUVE, avec 14 voix POUR et 1 abstention, le budget primitif principal pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :**

- dépenses de fonctionnement : **1 474 457.52 €**

- recettes de fonctionnement : **1 474 457.52 €**

dont 533 852.52 € d'excédent antérieur reporté

- dépenses d'investissement : **814 490.37 €**

- recettes d'investissement : **814 490.37 €**

dont 21 255.95 € de déficit d'investissement reporté et 421 048.58 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

## **6 - Urbanisme**

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

### **- Permis de construire**

- Patrick GEOFFRAY SCI Les 2G – Création de 2 bâtiments identiques, places de stationnement, clôture, portail...

### **- Déclarations préalables :**

- David KOWAL – clôture – 2039 Route de la Vavrette
- Edwige GUEYNARD – fenêtres de toit – 94 Route de Salles – Mulaty
- José BARBOSA – piscine – 209 Chemin de Mas Gruzin
- Philippe CORNATON – abri de voiture – 305 Route de la Vavrette
- Philippe CORNATON – portail d'entrée – 305 Route de la Vavrette
- David CAFFIER – clôture – 16 Impasse du Petit Pont
- Marie-Lise DIDIERLAURENT – remplacement de porte d'entrée et modification d'ouverture – 2 Impasse du Colombier
- Michelle-Ange CHANEL – clôture – 284 Route de la Vavrette
- Chantal GRANDIN – ravalement de façade – 24 Passage de l'Etre



- Aurore CHADUC – changement de menuiseries – 95 Route de Montagnat
- Thierry GIRIN – Clôture – 53 Route de la Grande Vavrette
- Serge GUICHON – piscine – 143 Route de Montagnat
- Denis BESSE – auvent avec pose de panneaux photovoltaïques – 440 Route de Salles

#### **- Déclarations d'intention d'aliéner**

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- M. et Mme Éric LACOURTABLAISE – Zone d'Activités La Vavrette Extension – En Bériat
- Monsieur et Madame Jean GILLAUX – 1 Impasse du Colombier

#### **7 – Questions diverses**

- Compte-rendu réunion Création de voies douces (vélos) intercommunales au pied du Revermont de Druillat, St Martin du Mont, Tossiat, Journans, Revonnas et Ceyzériat : les objectifs du projet n'étaient pas clairement définis, à voir son évolution.
- Réunion du 22/03/2022 concernant le passage à niveau 34 situé sur la ligne Macon-Ambérieu, avec la SNCF, la DDT : un diagnostic approfondi de sécurité du PN a été réalisé par CEREMA, les conclusions étaient que le PN de Tossiat ne présente pas de défaut majeur. Il est proposé de le retirer du classement des PN classés en priorité nationale. Un diagnostic sera effectué tous les 5 ans.
- Conseiller numérique : le SIEA propose des solutions d'accompagnement au numérique, individuel et/ou collectif. Rencontre prévue le 11/04/2022.

Date prochain conseil : jeudi 5 mai 2022 à 20 heures

**La séance est levée à 22 h 35**